

**S.A.B – Société Antoine Barbizet**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 50.000 euros  
Siège social : 19 rue du 4 Septembre  
75002 PARIS  
438 586 612 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un mars, à dix-neuf heures,

Les associés de la Société « S.A.B – Société Antoine Barbizet » se sont réunis, au siège social, sur convocation du Président, en assemblée générale ordinaire annuelle, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024 et quitus au Président,
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce et approbation de ces conventions ;
- Rémunération de la gérance ;
- Pouvoirs pour les formalités ;

**Sont présents :**

▪ **Monsieur Antoine BARBIZET,**  
propriétaire de .....3.124 actions

▪ **Madame Frédérique BARBIZET,**  
propriétaire de .....1 action

**Total actions des associés présents : 3.125 actions détenues en pleine propriété sur les 3.125 actions composant le capital social.**

L'assemblée est présidée par Monsieur Antoine BARBIZET en sa qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents possèdent l'intégralité des actions composant le capital social et, qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- L'inventaire et comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ;
- Le rapport du Président ;
- Le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Les textes des projets de résolutions

Le Président déclare que ses rapports, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la

disposition des associés, au siège social, et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Après avoir rappelé l'ordre du jour, le Président donne lecture de ses rapports et expose les motifs des projets de résolutions présentés.

Cet exposé terminé, le Président ouvre la discussion.

Puis, personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport, lesquels font apparaître une perte de 56.290 euros.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à Monsieur Antoine BARBIZET quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2024, s'élevant à 56.290 euros en intégralité au compte « Report à nouveau » dont le solde, après affectation est de 472.605 euros.

#### **Rappel des dividendes distribués**

Conformément à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois précédents exercices.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et la convention qui y est mentionnées.

**Mise aux voix plusieurs fois, cette résolution est chaque fois adoptée à l'unanimité des votants, les intéressés ne prenant pas part au vote les concernant.**

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ratifie la rémunération de Monsieur Antoine BARBIZET, Président, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024 qui s'élève à 4.000 euros,

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### CINQUIEME RESOLUTION

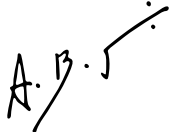
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités et publicités prévues par la loi et les règlements en vigueur relatifs aux décisions prises dans le cadre de la présente Assemblée.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par les actionnaires présents.

**Monsieur Antoine BARBIZET**  
Président Associée



**Madame Frédérique BARBIZET**  
Associé



## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2024	Net 30/09/2023
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	10 968	10 968		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 526 460		1 526 460	1 526 460
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 537 428</b>	<b>10 968</b>	<b>1 526 460</b>	<b>1 526 460</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	12 000		12 000	12 000
Autres créances	328 304		328 304	343 542
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	52 198		52 198	50 698
Disponibilités	33 073		33 073	842
Charges constatées d'avance (3)	698		698	697
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>426 273</b>		<b>426 273</b>	<b>407 779</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 963 701</b>	<b>10 968</b>	<b>1 952 733</b>	<b>1 934 239</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			323 354	306 867

A.B.

## Bilan passif

	30/09/2024	30/09/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserves légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	529 525	563 492
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)</b>	<b>-56 290</b>	<b>-33 967</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	130 949	130 949
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>659 184</b>	<b>715 474</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 284 943	1 213 303
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 602	2 400
Dettes fiscales et sociales	2 004	3 061
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 293 549</b>	<b>1 218 765</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 952 733</b>	<b>1 934 239</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 284 943	1 213 303
(1) Dont à moins d'un an (a)	8 606	5 462
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

A.B.

## Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/24	Net au 30/09/23
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
218200 - MATERIEL DE TRANSPORT	9 150,00		9 150,00	9 150,00
218300 - MATERIEL DE BUREAU	1 818,24		1 818,24	1 818,24
281820 - AMORTIS. MAT TRANSPORT		9 150,00	-9 150,00	-9 150,00
281830 - AMORTIS. MAT INFO		1 818,24	-1 818,24	-1 818,24
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>10 968,24</b>	<b>10 968,24</b>		
<b>Immobilisations financières</b>				
261000 - TITRES DE PARTICIPATION	1 526 460,00		1 526 460,00	1 526 460,00
<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>1 526 460,00</b>		<b>1 526 460,00</b>	<b>1 526 460,00</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 537 428,24</b>	<b>10 968,24</b>	<b>1 526 460,00</b>	<b>1 526 460,00</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Créances</b>				
411000 - CLIENTS	12 000,00		12 000,00	12 000,00
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>12 000,00</b>		<b>12 000,00</b>	<b>12 000,00</b>
401000 - FOURNISSEURS				22,92
<b>Fournisseurs débiteurs</b>				<b>22,92</b>
444000 - IMPOT SOCIETES	4 002,00		4 002,00	20 522,00
<b>Etat, Impôts sur les bénéfices</b>	<b>4 002,00</b>		<b>4 002,00</b>	<b>20 522,00</b>
445670 - CREDIT DE TVA	228,00		228,00	
445860 - TVA / FNP	720,00		720,00	400,00
<b>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</b>	<b>948,00</b>		<b>948,00</b>	<b>400,00</b>
451170 - CT CT SAS 121 COURCELLES	323 354,30		323 354,30	306 866,86
451171 - CT CT IS SAS 121 COURCELL				15 730,00
<b>Autres créances</b>	<b>323 354,30</b>		<b>323 354,30</b>	<b>322 596,86</b>
<b>Divers</b>				
508104 - PARTS BICS	52 198,00		52 198,00	50 698,00
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>52 198,00</b>		<b>52 198,00</b>	<b>50 698,00</b>
512000 - BANQUES	33 072,85		33 072,85	842,17
<b>Disponibilités</b>	<b>33 072,85</b>		<b>33 072,85</b>	<b>842,17</b>
486000 - CHARGES CONSTAEEES AVAN	698,00		698,00	697,00
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>698,00</b>		<b>698,00</b>	<b>697,00</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>426 273,15</b>		<b>426 273,15</b>	<b>407 778,95</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 963 701,39</b>	<b>10 968,24</b>	<b>1 952 733,15</b>	<b>1 934 238,95</b>

## Bilan détaillé

	Net au 30/09/24	Net au 30/09/23
<b>PASSIF</b>		
101300 - CAPITAL SOUSCRIT-APPELE, VERSE	50 000,00	50 000,00
<b>Capital social ou individuel</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
106100 - RESERVE LEGALE	5 000,00	5 000,00
<b>Réserve légale</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
110000 - REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR)	529 525,16	563 491,95
<b>Report à nouveau</b>	<b>529 525,16</b>	<b>563 491,95</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-56 290,41</b>	<b>-33 966,79</b>
145000 - AMORT DEROG FRAIS TITRES	130 949,00	130 949,00
<b>Provisions réglementées</b>	<b>130 949,00</b>	<b>130 949,00</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>659 183,75</b>	<b>715 474,16</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</b>		
455000 - CT CT A BARBIZET	1 124 916,15	1 119 673,43
455100 - INTERETS CT CT A. BARBIZET	160 027,00	93 630,00
<b>Emprunts et dettes financières diverses - Associés</b>	<b>1 284 943,15</b>	<b>1 213 303,43</b>
401000 - FOURNISSEURS	1 843,20	
408100 - FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	4 758,88	2 400,00
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>6 602,08</b>	<b>2 400,00</b>
431000 - URSSAF		483,00
437100 - PREVOYANCE - GENERALI		45,00
437200 - RETRAITE HUMANIS		100,80
<i>Organismes sociaux</i>		628,80
445660 - TVA DEDUCTIBLE S/ABS	4,17	388,56
445710 - TVA COLLECTEE	2 000,00	2 000,00
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	2 004,17	2 388,56
442100 - PAS DSN		44,00
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		44,00
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>2 004,17</b>	<b>3 061,36</b>
<b>DETTES</b>	<b>1 293 549,40</b>	<b>1 218 764,79</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 952 733,15</b>	<b>1 934 238,95</b>

A.B. J.